

**DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 02 JUIN 2025**

Conseillers élus : 14
En exercice : 14
Présents : 8
Pouvoirs : 3
Absents excusés : 5
Absent non excusé : 1

Date de convocation : 26 mai 2025

Étaient présents : M. Jean-Jacques ARNOUX ; Mme Enza BAROTTE ; M. Raymond BECKER ; Mme Catherine LECUYER ; Mme Patricia MELY ; M. Antoine ROSANO ; Mme Nathalie ROUSSEAU ; Mme Karine WEBER.

Étaient absents excusés : Mme Charlotte ALBERT a donné procuration à Mme Enza BAROTTE ; Mme Pauline GUILBERT a donné procuration à M. Raymond BECKER ; M Michel TROMPETTE a donné procuration à M. Jean-Jacques ARNOUX ; M. Damien FANCELLO ; M. Dominique WEYANT.

Était absent non excusé : Mme Géraldine-Sophie CAPRON.

Secrétaire de séance : Mme Enza BAROTTE.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame La Maire, Nathalie ROUSSEAU. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 10 mars 2025.

Madame La Maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

DÉLIB : 3.6-019/2025 : ÉCHANGE DE TERRAIN

Madame le Maire expose un projet d'échange de terrains entre la Commune et Monsieur GASSMANN.

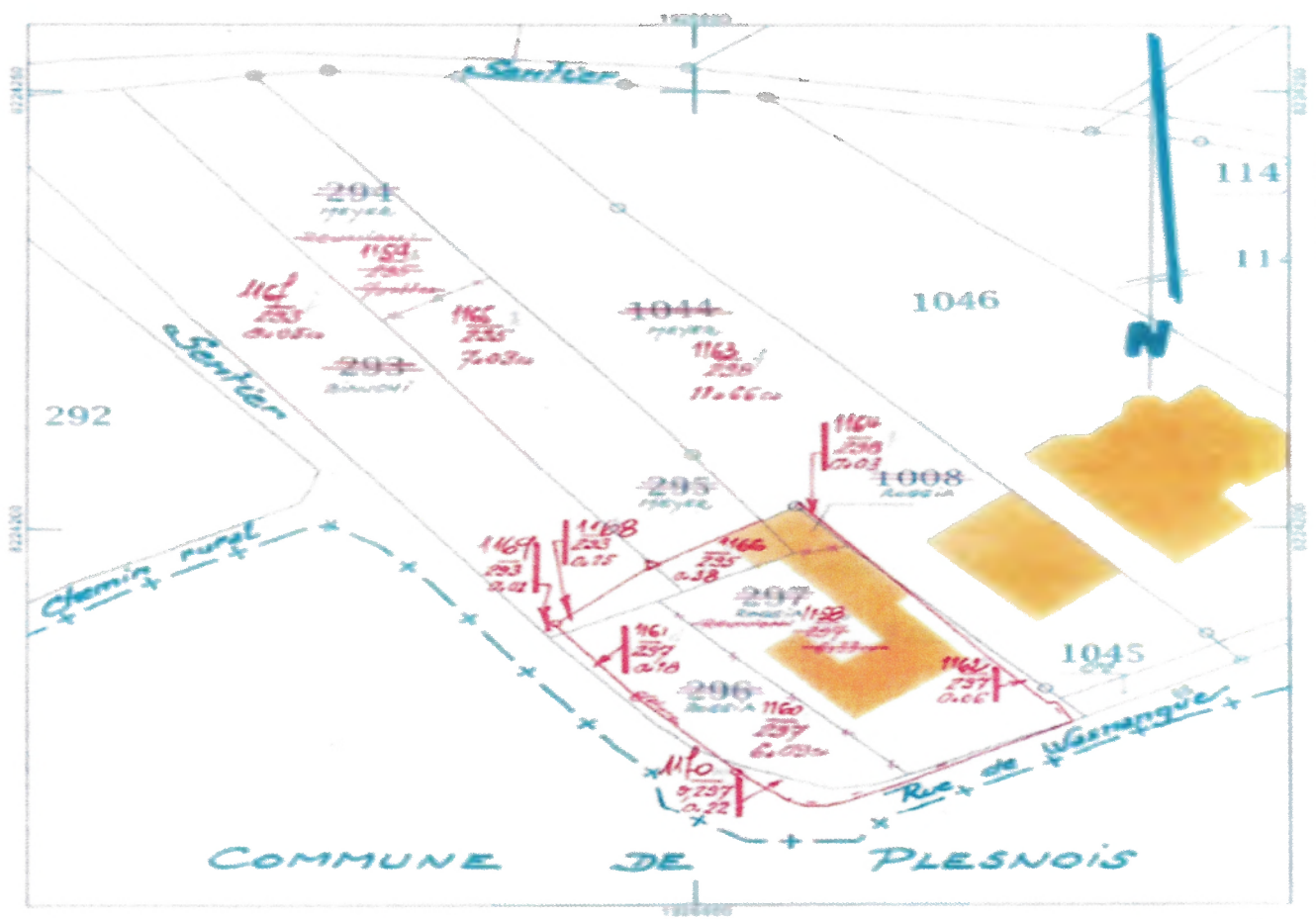
À l'occasion du dépôt du permis de construire par Monsieur GASSMANN – situé rue Wasnangue, le rebornage de sa parcelle, réalisé afin de délimiter officiellement les contours de sa propriété, a permis de constater que certaines portions du terrain se situaient sur le domaine communal, tandis que d'autres relevaient de la propriété privée de Monsieur GASSMANN.

Monsieur GASSMANN a pris en charge les frais de bornage.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de faire l'échange de ces nouvelles parcelles n° 1161 et n° 1170.



DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VEEUR



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** l'échange de ces nouvelles parcelles n° 1161 et n° 1170.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte administratif et tout autre document afférent à cet échange de parcelles.

VOTES : À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture de Metz-Campagne pour contrôle de la légalité.

Au registre suivent les signatures.

Fait à Norroy-Le-Veneur, le 06 juin 2025
Madame Le Maire, Nathalie ROUSSEAU



Accusé de réception en préfecture
057-215705112-20250602-2025DEL019-DE
Reçu le 10/06/2025

